

Affaires courantes

criminelles, mais non pas les propriétaires d'armes à feu qui sont respectueux des lois et qui ont le sens des responsabilités.

J'aimerais remercier tous ceux qui ont signé ces pétitions et dire que je partage leurs sentiments.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Monsieur le Président, cette pétition est signée par 1 042 habitants de ma circonscription qui sont très préoccupés par la proposition d'insérer l'expression «orientation sexuelle» dans la Charte des droits et libertés. Je partage leur préoccupation.

LES LOIS FÉDÉRALES

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, en tant que député, je présente cinq pétitions dans lesquelles les pétitionnaires s'opposent à la modification de diverses lois fédérales pour élargir les critères qu'elles renferment.

LA DÉFENSE D'IVRESSE

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter une sixième pétition dans laquelle les pétitionnaires demandent au Parlement de faire en sorte qu'il soit impossible d'invoquer la défense d'ivresse extrême dans toute affaire criminelle.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Susan Whelan (Essex—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente aujourd'hui, à la demande d'électeurs d'Amherstburg, de Maidstone et de LaSalle, dans la circonscription d'Essex—Windsor, en Ontario, plusieurs pétitions dans lesquelles ils donnent leurs opinions sur l'insertion de l'expression «orientation sexuelle» dans la Loi canadienne sur les droits de la personne et dans la Charte canadienne des droits et libertés.

M. Andy Scott (Fredericton—York—Sunbury, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition signée par un certain nombre d'électeurs de la circonscription de Fredericton—York—Sunbury. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin de protéger les Canadiens contre toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

L'AIDE AU SUICIDE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines d'habitants de partout en Colombie-Britannique, notamment de l'île de Vancouver.

La pétition attire l'attention des députés sur le fait que le Code criminel actuellement en vigueur refuse aux personnes atteintes de maladies terminales ou incurables et débilitantes le droit de décider librement et délibérément de mettre un terme à leur vie avec l'assistance d'un médecin.

Les pétitionnaires prient le Parlement de modifier le Code criminel pour que tous les Canadiens aient le droit de mourir dans la dignité et pour que les personnes atteintes de maladies terminales ou incurables et débilitantes puissent s'assurer l'assistance d'un médecin afin de mettre un terme à leur vie quand

elles le désirent, pourvu qu'il y ait des sauvegardes pour empêcher les abus et pour garantir que la décision soit prise d'une façon libre, informée, compétente et délibérée.

[Français]

LE CANCER DU SEIN

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première est une pétition de femmes à travers le Canada concernant le cancer du sein qui coûtera la vie à plus de 5 400 Canadiennes cette année et qui sera diagnostiqué chez environ 19 000 Canadiennes cette année.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'exhorter le gouvernement à travailler avec les provinces et territoires pour établir des centres d'excellence dans chaque province et territoire. Elles demandent aussi d'établir, à l'échelle nationale, un service central d'information et de soutien téléphonique et de fournir le financement de base nécessaire pour toutes les femmes atteintes du cancer du sein, par l'intermédiaire de groupes de soutien.

[Traduction]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon, NPD): Monsieur le Président, cette pétition vient d'électeurs de partout dans ma circonscription du Yukon.

Selon les pétitionnaires, attendu qu'il n'y a pas de lien entre le projet de loi sur le contrôle des armes à feu et la diminution des activités criminelles, et attendu que, au Canada, la loi exige que toutes les armes de poing soient enregistrées, le resserrement du contrôle des armes à feu affectera seulement les citoyens respectueux des lois et ne se justifie pas. Les pétitionnaires sont d'avis que les gouvernements responsables devraient tenter des poursuites plus efficaces et imposer des peines plus sévères aux criminels.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de prendre aujourd'hui la parole pour présenter 343 pétitions réunissant les signatures de 9 144 Canadiens inquiets résidant surtout dans la province de Saskatchewan.

Les pétitionnaires protestent contre les dispositions suivantes du projet de loi C-68: l'enregistrement universel des armes d'épaule, le remplacement de l'autorisation d'acquisition d'armes à feu par une autorisation de possession d'armes à feu, les restrictions et la réglementation applicables à l'achat de munitions, les dispositions interdisant l'acquisition et l'usage d'armes de poing de calibres 25 et 32 et d'armes de poing pourvues d'un canon dont la longueur ne dépasse pas 4,14 pouces, et le pouvoir de réglementation par décret.

● (1525)

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'abstenir d'adopter le projet de loi C-68 sous son libellé actuel avec les dispositions susmentionnées.

Je ne passerai pas toutes ces pétitions en revue étant donné leur grand nombre.